

Note d'Information aux participants à la 14^o session de la Commission thonière de l'Océan Indien

Le Plan régional de surveillance des pêches dans le Sud Ouest de l'Océan indien

Présentation générale

En partenariat avec la CTOI la Commission de l'Océan Indien (COI) met en œuvre depuis 2005 plusieurs actions en faveur d'une gestion durable des ressources halieutiques :

Le projet de suivi, contrôle et surveillance des pêches (MCS) terminé en 2008.

Le projet régional de marquage des thons (RTTP), terminé en 2009.

La COI a aussi élaboré une stratégie pour le développement de la pêche, associant entre autres la CTOI. Sa mise en œuvre recevra un soutien significatif du 10^o FED.

La Commission thonière de l'Océan Indien est aussi informée par la présente note de la mise en œuvre, depuis 2007, du plan régional de surveillance des pêches dans le Sud Ouest de l'Océan Indien.

Ce dispositif de surveillance des pêches est mis en œuvre dans les espaces maritimes des cinq Etats membres de la Commission de l'Océan Indien:

- Union des Comores
 - France - Réunion
 - Madagascar
 - Maurice
 - Seychelles
- Il existe par ailleurs une perspective d'ouverture des actions du projet à la ZEE du Mozambique en 2010

Cela représente une zone de surveillance d'une surface de 5,5 millions de km² dans une des principales zones de pêche thonière (et espèces associées) de l'Océan Indien.

Ce projet est financé par l'Union Européenne à 80% et par les Etats Membres de la COI à 20%.

Il poursuit le double objectif de lutte contre la pêche illicite (INN) mais aussi de promotion d'une pêche responsable pour la gestion durable des stocks halieutiques.

A cet égard, à travers des actions de contrôle en mer et la présence de moyens dans cet espace maritime, le plan régional de surveillance des pêches peut contribuer à mise en œuvre effective de pratiques de pêches respectueuses de mesures de gestion adoptées nationalement par les Etats membres de la COI ou régionalement.

Les activités

- Patrouilles maritimes conjointes de surveillance des pêches
- Patrouilles aériennes.
- Surveillance par satellite. Quiconque peut être détecté à son insu dans la zone de surveillance à tout instant et où qu'il se trouve.



- Formation des inspecteurs des pêches
- Echanges d'informations entre centres de surveillance des pêches
- Projet pilote d'observateurs embarqués : Mise en œuvre par les Etats de la COI de la résolution 2009/04
- Appui spécifique à la création et au fonctionnement du centre national de contrôle et de surveillance des pêches des Comores qui dispose désormais d'un système de réception des données VMS pour les navires pêchant sous licences dans leurs eaux.
- Ouverture du projet au Mozambique

Objectifs

Lutte contre la pêche illégale (INN)

Encadrement général des activités de pêches.

Promotion d'un modèle de pêche responsable pour que les Etats riverains et pêcheurs puissent tirer durablement profit des activités de pêche dans la zone.

Mutualisation des moyens pour limiter le coût de la surveillance des pêches en mer.

Les moyens :

- 7 patrouilleurs
- 4 avions de patrouilles maritimes
- satellites
- La cellule de coordination régionale : Un organe de décision, collectif et réactif, composé des directeurs des services opérationnels de surveillance des pêches des Etats de la COI. Il se réunit environ tous les deux mois.

Résultats au 01 mars 2010:

- 18 missions (de 20 jours chacune en moyenne) de surveillance en 26 mois
 - 144 navires contrôlés en mer
 - 158 navires identifiés par avion.
 - 12 procès verbaux d'infraction
 - 2 arraisonnements
 - Plusieurs signalements de situations douteuses au Port State Contrôle
 - 146 embarquements d'inspecteurs des pêches
 - 554 jours de mer en patrouilleur
-
- Une détermination totale dans la lutte contre la pêche INN
 - Un dispositif de contrôle des pêches à la fois ferme et courtois.
 - Des inspecteurs des pêches familiarisés avec le milieu maritime et le secteur professionnel qu'ils sont chargés de contrôler
 - Des capitaines de pêches qui sont pour la plupart surpris par les contrôles mais aussi se disent rassurés par cette présence de patrouilleurs.
 - Une surveillance quasi permanente dans cet espace maritime, avec les moyens régionaux du plan régional de surveillance des pêches ou avec les moyens nationaux dans le cadre normal de leurs activités.

Les honorables délégations, membres de la CTOI, sont vivement remerciées pour l'attention portée aux les activités et résultats de ce projet qui se développe dans un esprit de gestion



durable de la ressource thonière de l'Océan Indien mais aussi de partenariat avec la CTOI et ses membres.

